

Politique de l'emploi: lignes directrices 2005-2008

2005/0057(CNS) - 02/06/2005

Le Conseil a dégagé une orientation générale sur le projet de décision concernant les lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres (2005-2008).

Les lignes directrices qui ont fait l'objet d'une orientation générale sont les suivantes:

- appliquer des politiques de l'emploi visant à atteindre le plein emploi, à améliorer la qualité et la productivité du travail et à renforcer la cohésion sociale et territoriale;
- favoriser une approche fondée sur le cycle de vie à l'égard du travail;
- créer des marchés du travail qui favorisent l'insertion, renforcer l'attrait des emplois et rendre le travail financièrement attrayant pour les demandeurs d'emploi, y compris les personnes défavorisées, et les personnes inactives;
- améliorer la réponse aux besoins du marché du travail;
- favoriser la flexibilité en la conciliant avec la sécurité de l'emploi et réduire la segmentation du marché du travail, en tenant dûment compte du rôle des partenaires sociaux;
- assurer une évolution des coûts du travail et instaurer des mécanismes de fixation des salaires qui soient favorables à l'emploi;
- accroître et améliorer l'investissement dans le capital humain;
- adapter les systèmes d'éducation et de formation aux nouveaux besoins en matière de compétences.

Ces lignes directrices serviront à poursuivre les trois priorités qui doivent orienter les politiques de l'emploi des États membres, à savoir : la nécessité d'attirer et de maintenir un plus grand nombre de personnes sur le marché de travail, d'augmenter l'offre de main d'œuvre et de moderniser les systèmes de protection sociale; le besoin d'améliorer la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises; la nécessité d'investir davantage dans le capital humain en améliorant l'éducation et les compétences.